

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUDCENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 03 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juillet à neuf heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Rusmaeni SANMOHAMAT, Vice-Présidente.

Date de la convocation : Jeudi 26 juin 2025

Etaient présents :

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT BOSSE	Administratrice élue	Mme Marie Chantal Administratrice nommée
Mme Sabrina WEDE	Administratrice élue Administratrice nommée	Mme Patricia KOPILA
Mme Nina Julie LEROUX	Administratrice élue	M. Jean-Philippe Administrateur nommé
	Administrateur nommé	M. Alain RAVUT

Etaient absents :

Mme Elisabeth RIVIERE		Mme Aïcha TURI Mme Dominique BAYOL
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Administratrice nommée Administratrice élue Administrateur nommé	M. Jean-Yves LEMENANT
M. Raphael TOFIL	Administrateur élu	
M. Jean-Irénée BOANO	Administrateur élu	
M. Pétélo SAO	Administrateur élu	

formant la majorité des membres en exercice.

Administrateurs en exercice :	15
Administrateurs présents :	8
Nombre de votants :	8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h00

DELIBERATION N°13 /CCAS/25

Portant décision modificative N°1 - exercice 2025

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore, réuni en séance le 03 juillet 2025

Vu la loi organique n° 99-209 du 10 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération N°19 /14/IV adoptée par le Conseil Municipal du Mont Dore en sa séance du 23 avril 2014 modifiant la délibération N°78/91/XII, portant création d'un Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Mont Dore ;

Vu la délibération N°08/CCAS/25 en date du 24 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025,

Vu le rapport de présentation n°2 /2025 du 26 juin 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : La décision modificative N°1 – exercice 2025 – est adoptée et arrêtée par chapitre comme ci-dessous :

Section de fonctionnement - RECETTES

Chapitre	Intitulés	Avant DM 1 exercice 2025	Après DM 1 exercice 2025
70	Produits de services, du domaine et ventes ...	2 000 000	2 000 000
74	Dotations et participations	128 350 000	128 350 000
77	Produits exceptionnels	605 000	605 000
Total des recettes réelles de fonctionnement (I)		130 955 000	130 955 000

Affectation des résultats 2024 (II)	36 183 486	36 183 486
--	-------------------	-------------------

Total des recettes de fonctionnement (I+II)	167 138 486	167 138 486
--	--------------------	--------------------

Section de fonctionnement - DEPENSES

Chapitre	Intitulés	Avant DM 1 exercice 2025	Après DM 1 exercice 2025
011	Charges à caractère général	39 516 000	38 916 000
012	Charges de personnel	81 240 000	80 719 250
65	Autres charges de gestion courante	33 530 000	34 290 750
67	Charges exceptionnelles	100 000	460 000
022	Dépenses imprévues	10 952 486	10 952 486
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 800 000	1 800 000
Total des dépenses de fonctionnement		167 138 486	167 138 486

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 JUL. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Section d'investissement - DEPENSES

Chapitre	Intitulés	Avant DM 1 exercice 2025	Après DM 1 exercice 2025
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences	1 500 000	1 500 000
2182	Matériel de transport	-	-
2183	Matériel de bureau et informatique	2 500 000	1 800 000
2184	Mobilier	970 000	970 000
2188	Autres immobilisations corporelles	541 160	1 241 160
	Total des dépenses d'investissement	5 511 160	5 511 160

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

Article 3 : La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Mont Dore et Madame le Trésorier de la Province Sud sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame le Commissaire Déléguée de la République pour la Province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE - 3 JUIL. 2025

La secrétaire de séance
La directrice adjointe du CCAS



Vanessa SCHALLER

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Pour la Présidente absente,
la Vice-présidente



Rusmaeni SANMOHAMAT



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
CCAS (registre et affichage)

La Présidente certifie que le présent acte
ayant été transmis le 15/07/2025
A la Commissaire Déléguée
Et notifié le 23/07/2025
Et/ ou publié le 23/07/2025
Est exécutoire de plein droit

Pour Ampliation
~~La Directrice~~ / directrice adjointe
Prénom et nom
VANESSA SCHALLER


